

Manières

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1930)**

Heft 15

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-223201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



QUAND FAUT DERE TOT PARAI OQUIE !

S'ETANT quasu eimpogné pè lo Conset communat de Fédzo-lè-Dzenelhie rappoo ào corbeillâ. Lâi avâi zu cliâo que l'êtant d'accoo et pu lè z'altro. Stausse desant que clli corbeillâ l'êtai onna vergogne, que seimblîave adî qu'on robavê lè moo et que n'êtai pas dâi manâre de lè fère corre dîsse po lo derâi coup. Et pu oncora qu'on desâi que la fenna à Cheintmau, de pè lo velâzdo de coûtè Fédzo-lè-Dzenelhie, l'avâi ètà tant senaillâ su clli corbeillâ que s'êtai bo et bin reveillâ et que cllia vilhie serpe n'avâi pas volu sè laissi einterrâ — que cein l'è bin vergognâo, po cein que quand on è moo on è moo et pu l'è bon.

Lè z'altro, na pas, preteindant qu'on îre bin mî dein 'na vaîtere que d'ître cabioullâ pè quatro porteu que dèssant s'arretâ tote lè menute po socliâ. Et pu çosse et pu cein. Pu pas tot vo dere. Po fini l'ant decidâ lo corbeillâ, mâ sè sant bin disputâ.

Davî dâo Perrâ ein avâi ètà einradzî câ l'avâi vota contro. L'avâi prâo teimpêtâ mâ clli teimpêtâdo n'avâi rein fé. Davî dâo Perrâ l'avâi bourmâ sa colère. ein catson, et ma fâi, vo sède, cein l'avâi fé veni tot fliappi, tot moindro. L'a du bo et bin sè betâ à l'hî, prâo su à la tota du que lo menistre l'è vegniâo lo vèrè et que l'a de pè lo velâzdo que l'êtai fotu.

Adan, lè vilhio de son âzdo sant vegniâ lâi fère vesita et *Melpequiet* lâi è zu assebin.

Ma fâi *Melpequiet* l'a trovâ que Davî dâo Perrâ ètai bin bas. Pouâve quasu pe rein mè dèvesâ. *Melpequiet*, li, n'êtai pas fé po dere tant de cliâo z'affère à n'on malâdo. Peinsâve prâo ein dedein, mâ po la leinga n'êtai pas son metf.

Et vaîtè tot cein que l'a de :

— Mon pouô Davî, t'î bin mau.

Davî l'a fé onna mouettâie que cein voliâve à dere : « Oï ! »

Melpequiet l'a zu lo fi copâ. Restâve quie su 'na chôla vè lo malâdo et ruminâve cein que pouâve bin lâi racontâ.

On quart d'hâora aprî, lâi è venu onn'idée et l'a fé dinse à Davî :

— Fâ rîdo pout teimps !

Davî l'a refè onna mouettâie et *Melpequiet* s'è revu clioullâ po onn'altro quart d'hâora.

Pouâve tot parâi pas restâ tota la matenâ vè clli l'hî. Faillâi s'èin allâ, mâ po parti l'è la co-touma de dere oquie ào malâdo po l'eincoradzî. *Melpequiet* s'è remet à ruminâ, à ruminâ sein rein dere. L'a fini pè trovâ. Adan sè lâive, preind la man à Davî et lâi fâ po lâi baillî dâi foice :

— Dinse, mon pouô Davî, l'è tè que te vâo ètrenâ lo corbeillâ ! *Marc à Louis.*

LA REVANCHE.

UNE pimbeche d'importance, qui avait un procès, était venue solliciter en sa faveur le premier président de Harlay. Comme ce magistrat ne lui avait pas fait l'accueil qu'elle croyait lui être dû, elle dit doucement, en sortant, mais assez haut pour être entendue du président :

— Peste, soit du vieux singe !

Le lendemain, néanmoins, l'affaire fut appelée et cette dame gagna son procès. Elle courut aussitôt remercier le président qui, pour toute vengeance, lui dit :

— Sachez, madame, une autre fois, qu'un vieux singe est toujours disposé à faire plaisir aux guenons ! *Xem.*

Manières. — Le docteur Zède est un chirurgien de talent, mais très rude et très brutal.

Dernièrement, il faisait à un de ses clients une opération longue et douloureuse.

— Vous devez, dit-il, en essayant ses instruments, me prendre pour un boucher ?

— Oh !... non pas ! gémit le patient, les bouchers tuent avant d'écouter.

FANTAISIE SUR LE QUATORZE AVRIL.

Na, comme ça, de ces fêtes à toutes les saisons de l'année.

Il y a d'abord le 24 janvier. Ce jour-là, on arbore une cocarde verte à sa boutonnière pour montrer qu'on est bon Vaudois et que, si c'était à refaire, on congédierait les baillis, tout comme au temps des patriotes. Seulement, à cette saison, il pleut, il gèle, il neige ; il y a du brouillard dans la vallée de la Broye et sur les plaines de l'Orbe ; les routes sont impraticables et l'on n'a pas envie de sortir. Pas moyen d'organiser la plus petite abbaye.

Oh ! c'est entendu, on est là. Durant la journée, on « foutimasse » autour de sa maison, on coupe du bois, on prépare « les léchées » et on gouverne le bétail. Le soir on s'en va à la pinte et l'on boit un verre de vin bouché pour bien montrer que le 24 janvier n'est pas un jour comme un autre. Quelques-uns, parmi les jeunes, organisent une soirée choucroûte que l'on baptise pompeusement du nom de banquet patriotique, en souvenir, sans doute, des fameux banquets de Rolle et des Jordils. C'est une coutume qui a ses avantages puisqu'elle permet à chaque convive de céder à l'innocent péché de la gourmandise, au restaurateur de toucher son bénéfice et aux orateurs, toujours nombreux, de prononcer des discours. Ces derniers surtout s'en donnent à cœur-joie. Ils saisissent l'occasion pour célébrer à la fois le major Davel, Juste Olivier et tant d'autres bons Vaudois qui nous ont devancé dans la carrière. Et puis, quand le dernier orateur inscrit a fait sa production, quand le dernier ban a été battu, quand la dernière bouteille de Dézaley a été vidée, on voit les convives se grouper par affinité, par sympathie et filer à l'anglaise pour une destination inconnue. Ceux qui sont en puissance d'épouse et qui ont, de ce fait, des charges de famille, rentrent à la maison autour de minuit. Les autres, ma foi, les autres, bien malin qui pourrait dire où ils vont...

Parmi nos nombreuses fêtes, il y a aussi le Premier Août. Pour préparer cette journée, des gens sérieux se mettent à la tâche, plusieurs semaines à l'avance. Ils prennent soin de nous rappeler, par la voie des journaux, que de nombreuses œuvres de bienfaisance sollicitent notre attention. Il y a l'œuvre de la Pouponnière et celle des vieillards malades. Il y a l'association des jeunes filles utiles et celle, non moins nombreuse, des apprentis sans emploi. Et d'autres, d'autres encore avec des noms en latin, en grec ou en allemand. Vous apprenez, par la lecture des quotidiens, que nous avons, durant la journée du Premier Août, mille occasions de nous montrer bons patriotes. Et, joignant le geste à la parole, les gens sérieux, dont je vous parle, mobilisent en un clin d'œil une nuée de gracieuses fillettes auxquelles on remet une petite corbeille remplie de menus objets inutiles. Et ces gracieuses fillettes déambulent dans nos rues, vont et viennent sur les places publiques, pénètrent dans les appartements, s'introduisent dans les bureaux, dans les magasins et jusque dans les bâtiments d'école. Elles arrêtent les passants et, avec le plus gracieux sourire, leur accrochent, à la boutonnière, une médaille de bronze, une petite fleur, un papillon de soie, voire même un poupon rose en celluloid. Dans la crainte d'être taxé de mauvais patriote, le passant s'arrête et met la main à son portemonnaie, tandis qu'on lui couvre la poitrine de décorations à rendre jaloux un général de l'ancien régime.

Quand la nuit tombe, les cloches sonnent, les feux s'allument et, dans les stations de montagne, des étrangers, réunis dans le hall de l'hôtel, écoutent poliment un monsieur qui donne une conférence sur les origines de la Confédération suisse.

Et il y a encore le Quatorze Avril.

Ce jour-là, il ne se passe rien. Pourquoi ? Nul ne saurait le dire. On entend bien, au petit jour, le canon tonner sur la place du château. On se dit : « Tiens, c'est fête aujourd'hui ! » Mais on

ne sait pas toujours de quoi il s'agit. Après tout s'est l'affaire des professeurs de savoir toutes ces choses. Pendant qu'on taille la vigne ou qu'on bêche le jardin, ils ont tout le temps de bouleverser les bibliothèques et de fouiller les archives. Ce qu'on sait de sûr, c'est qu'il y a un Conseil d'Etat élu au suffrage universel et que depuis longtemps les baillis bernois ont repassé la Sarine pour ne plus revenir.

D'autres craintes nous accablent en cette saison où les abricotiers fleurissent, où les cerisiers sont en boutons et où la vigne lance ses premiers jets. On lève les yeux pour inspecter le ciel et l'on se demande si la gelée printanière ne va pas anéantir la plus belle récolte de l'année.

Oh ! on est là, c'est entendu ! Cependant, s'il ne nous vient pas à l'idée d'arborer la cocarde verte et blanche, comme cela se doit, on n'en est pas moins de tout bons Vaudois qui partiraient au feu, dès le premier appel, plutôt que de perdre leur beau canton. Mais, aucun danger à la frontière ; en cette saison, la menace est ailleurs. Durant toute la journée, on laboure son champ, on sème son avoine et, le soir, on se couche en disant : « Pourvu que la bise ne relève pas le nez ! »

Oui, vraiment, la fête du Quatorze Avril est la fête vaudoise par excellence. Elle est la fête vaudoise justement parce qu'elle n'est pas organisée. Si nous étions un peuple sérieux, un peuple « gründlich », nous aurions depuis longtemps songé à tout cela. Nous aurions nommé un comité avec président d'honneur, membres adjoints et sous-archivistes. Ce comité aurait lui-même tenu de nombreuses séances au cours desquelles il aurait désigné des commissions et des sous-commissions. Après de longs mois d'étude, nous aurions ouï un rapport circonstancié dont nos quotidiens auraient publié de copieux extraits. Ensuite, on se serait mis à la tâche et l'on aurait trouvé moyen d'organiser, dans tout le canton, une grande abbaye à laquelle tous les bons citoyens auraient été conviés. Pour inaugurer la fête, pendant une heure, au moins, les canons tonneraient sans relâche, histoire de réchauffer l'atmosphère et d'empêcher ainsi le ravage du gel. Puis, dans tous les chefs-lieux de nos districts un cortège déambulerait dans les rues, un cortège ayant en tête un peloton de gendarmes, suivi du préfet revêtu de son écharpe verte et blanche. Derrière lui, viendraient les autorités locales et régionales en redingote et haut de forme, les enfants des écoles et enfin le nombreux peuple des contribuables. Et le soir, près du pont de danse, une cantine réunirait, autour d'un banquet, les participants à la fête. Nul doute que la « chaleur communicative des banquets » jointe aux coups de canon tirés le matin ne produise dans l'atmosphère des effets bienfaisants et que les abricotiers en fleurs et la vigne en bourgeons ne résistent victorieusement à la gelée d'avril.

On est là, c'est entendu, mais on attend que quel'un de haut placé prenne l'affaire en main. Quelle belle fête ce serait ; cent fois plus belle, je vous le dis, que tous les carnivals du monde. *Jean des Sapins.*

On ne prend jamais trop de précautions. — Madame. — Brigitte, vous ne prétendez pas avoir lavé ces fenêtres ?

Brigitte. — Certain que si, madame, je les ai bien lavées en dedans, de manière à ce que madame puisse voir dans la rue ; mais c'est, pardi ! bien avec intention que je les ai laissées sales en dehors, pour que les gens d'en face ne puissent pas voir dans la maison.

DESTRUCTION DES HANNETONS.

A propos du 14 avril.

L'UN des premiers arrêtés pris par le Petit-Conseil, après le 14 avril 1803, visait des mesures de protection pour l'agriculture, en confirmation d'ailleurs de l'arrêté du 19 août 1802, conforme à l'ancien édit du 9 mars 1771.

Si l'on a souvent besoin d'un plus petit que soi, il arrive plus fréquemment encore peut-être d'en être incommodé. Il y a une parole qui dit : Ne faites pas d'une puce un éléphant. Sans doute, et